

*Le 3 juin 2014*

**CA14 08 0346**

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 3 juin 2014, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Les conseillers de Ville :                   Aref Salem  
  Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement :   Maurice Cohen  
  Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement suppléant, Francesco Miele, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement suppléant rend hommage au maire Alan DeSousa pour avoir remporté deux prix d'excellence le week-end dernier pour son leadership en développement durable. La Fédération canadienne des municipalités lui a décerné le Prix des Champions écoresponsables 2014 tandis que le Conseil du bâtiment durable du Canada a reconnu son leadership dans la catégorie Secteur public. Il souligne également le prix remis à l'équipe des Communications pour son prix Plume d'or remporté pour l'événement d'ouverture de la Bibliothèque du Boisé.

---

**CA14 08 0347**

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 3 juin 2014.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 3 juin 2014.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0348**

Soumis procès-verbal de la séance générale du 6 mai 2014 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance générale du 6 mai 2014 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0349**

**Première période de questions du public, de 19 h 37 à 20 h 34**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

*M. Michael Sampara, du 795, rue Muir, appartement 604 :*

- Il dépose une réponse du Comité des résidents des Châteaux de Casson à la lettre de la STM concernant le garage Stinson.
- Ils sont déçus et exaspérés du peu de cas que fait la STM de leurs revendications.
- La position de la STM sur le bruit est fondée sur un rapport commandé par l'arrondissement et qui est truffé d'erreurs.
- La plantation d'arbres aux extrémités est et ouest du garage n'affecte pas les impacts sonores. L'éclairage demeure aussi un problème.
- Les amortisseurs sonores sur les extracteurs n'ont pas été installés.

## **Le 3 juin 2014**

*Réponse (Francesco Miele) : on l'invite à déposer son document à la prochaine séance publique du conseil d'administration de la STM.*

Madame Marie LeCorollaire, du 755, rue Muir, appartement 808 :

- Problématique du transport ferroviaire et nuisance sonore.
- A montré une pancarte de limite de vitesse que la municipalité de Vaudreuil-Dorion a installée.
- Elle dépose des documents relatifs aux pistes exploratoires contre les nuisances du CN.

*Réponse (Francesco Miele) : les élus de Montréal ont pris le dossier très au sérieux et agissent avec le gouvernement fédéral.*

Monsieur Charles Benchimol, du 2590, rue Saint-Louis :

- Sur les rues Saint-Louis et Marlatt, il n'y a aucune signalisation en lien avec les travaux. C'est une mauvaise planification des travaux parce qu'il y en a partout.
- Sur Saint-Louis, le stationnement devant chez lui, le dossier dure depuis plus d'un an. Les résidents du quartier en ont ras-le-bol. Ils ne veulent pas des autres stationnements comme Beth Ora.
- Il réclame des vignettes.

*Réponse (Francesco Miele) : le stationnement sur rue réservé aux résidents n'est pas une option. Le stationnement alternatif est possible. Différentes options sont envisageables.*

- C'est une rue résidentielle les résidents doivent payer pour la présence d'un immeuble commercial (Clinique Physimed).
- Rue Saint-Louis, parc Isaac-Abrabanel, les branches d'arbres de la Ville dépassent sur sa propriété.
- Il fait une mise en demeure verbale de les couper sinon il le fera et transmettra la facture à la Ville.

Monsieur Kamel Marzouk, du 280, rue Tait :

- Le conseiller Maurice Cohen est difficile à joindre.
- Un arbre a été planté devant sa maison. Il s'est plaint que l'arbre bloque sa vue. C'est du gaspillage d'argent. Il n'y avait pas d'arbre à cet endroit depuis 40 ans. Il demande à ce que l'arbre soit déplacé.

*Réponse (Francesco Miele) : l'arbre a été planté sur l'emprise de rue de la Ville. L'intention est d'atteindre nos objectifs de plantation.*

- On a pas respecté la volonté du propriétaire. La rue Tait a assez d'arbres.

Monsieur Claude Galisser, du 1055, rue Deguire :

- La rue est pleine de boue quand il pleut ou pleine de poussière le jour à cause de la construction de l'école.
- Il paie des taxes. Il ne veut pas que ça dure tout l'été.
- Les trottoirs n'ont pas été nettoyés.

*Réponse (Francesco Miele) : il s'agit de l'entrepreneur de la Commission scolaire Marguerite Bourgeoys.*

*Réponse (Véronique Doucet) : on va donner les avertissements nécessaires.*

Monsieur Adrien Michaud, du 1630, avenue Sainte-Croix :

- Il a reçu une facture pour la location de l'aréna. C'est la troisième fois qu'il reçoit une facture. Il dépose la facture qu'il conteste.

Monsieur Ilan Cohinca, du 876, boulevard Décarie :

- Questions sur la criminalité sur Décarie (drogue). Elle n'est pas limitée au métro.
- Il demande le respect de la signalisation d'arrêt et des mesures additionnelles.

Monsieur Royal Morency, du 1587, rue Beaudet :

- Coin Decelles et Marcel-Laurin : il y a des pleins feux.
- Par Dion ou Métropolitain : il n'y a aucune enseigne qui indique qu'on entre à Saint-Laurent.

**Le 3 juin 2014**

- La piste cyclable sur De l'Église, entre Sainte-Croix et Gohier, il y a toujours du stationnement.
- Les camions de livraison ont une roue sur le trottoir quand ils se stationnent.
- Côté sud sur de l'Église, entre Gohier et Décarie, côté sud sur de l'Église, piste cyclable, arrêt interdit.

Monsieur Favez Altounji, du 160, rue Khalil-Gibran :

- Des patrouilleurs (SPVM) à bicyclette ont été vus sur le trottoir. Est-ce qu'ils sont autorisés à les utiliser?
- Il se plaint des cyclistes sur les trottoirs de Décarie et réclame des contraventions.

---

**CA14 08 0350**

Soumis sommaire décisionnel numéro 114298002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture du lien internet symétrique jusqu'au 31 décembre 2017.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture du lien internet symétrique jusqu'au 31 décembre 2017.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0351**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143679007 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes-fontaines pour l'année 2014.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes-fontaines pour l'année 2014.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0352**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378013 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de scellement de fissures sur diverses rues.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

*Le 3 juin 2014*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de scellement de fissures sur diverses rues.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0353**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140818008 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat de sacs de papier pour la collecte des résidus verts et des feuilles mortes, pour trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat de sacs de papier pour la collecte des résidus verts et des feuilles mortes pour trois ans, soit pour les années 2014 à 2016.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0354**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140069003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la retenue de services professionnels pour la réalisation des plans, devis et surveillance du projet de remplacement des appareils de chauffage au mazout de la Mairie d'arrondissement et des chalets des parcs Gohier et Cousineau et nommer les membres du comité de sélection qui étudiera les propositions.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la retenue de services professionnels pour la réalisation des plans, devis et surveillance du projet de remplacement des appareils de chauffage au mazout de la Mairie d'arrondissement et des chalets des parcs Gohier et Cousineau et nommer les membres du comité de sélection qui étudiera les propositions.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
  - Trois représentants de la Direction des travaux publics
  - Deux représentants de la Division du Greffe et ressources matérielles de la Direction des services administratifs

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0355**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140069002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de marquage permanent du stationnement de la Bibliothèque du Boisé.

*Le 3 juin 2014*

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de marquage permanent du stationnement de la Bibliothèque du Boisé.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0356**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144549011 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surfaces (trottoirs, bordures, lampadaires, plantation d'arbres) dans le prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon dans le développement résidentiel du Nouveau Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surfaces (trottoirs, bordures, lampadaires, plantation d'arbres) dans le prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon dans le développement résidentiel du Nouveau Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0357**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140069001 relatif aux soumissions reçues pour la fourniture et l'installation du revêtement de gazon synthétique du terrain de soccer intérieur du Complexe sportif de Saint-Laurent - Demande de soumissions numéro 14-010.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires sont les suivants:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>
Unigertec
Équipe Rochon inc. / GTR Turf

ATTENDU que les soumissions d'Unigertec et d'Équipe Rochon inc. – GTR Turf ne sont pas conformes aux documents d'appel d'offres;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De rejeter les soumissions reçues pour la fourniture et l'installation du revêtement de gazon synthétique du terrain de soccer intérieur du Complexe sportif de Saint-Laurent - Demande de soumissions numéro 14-010.
- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs à retourner en appel d'offres public pour la fourniture et l'installation du revêtement de gazon synthétique du terrain de soccer intérieur du Complexe sportif de Saint-Laurent.

*Le 3 juin 2014*

- 3.- D'approuver les critères de sélection, la grille d'évaluation et la pondération utilisés pour l'analyse des soumissions.
- 4.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
  - Deux représentants de la Direction des grands parcs et du verdissement
  - Un représentation de la Direction des travaux publics
  - Deux représentants de la Direction de l'approvisionnement
  - Un représentant de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0358**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145005002 relatif à un appel de propositions pour des projets en lien avec le programme des Initiatives familiales et/ou interculturelles, édition 2014-2015.

ATTENDU que depuis sa première édition en 2001, le programme des Initiatives familiales et/ou interculturelles de Saint-Laurent a permis à des organismes locaux de réaliser des projets dédiés à notre communauté tout en soutenant les orientations découlant des deux politiques ayant pour mission de véhiculer les valeurs familiales et le maintien de l'harmonie interculturelle;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser un appel de propositions pour des projets en lien avec le programme des Initiatives familiales et/ou interculturelles, édition 2014-2015 et en approuver les balises.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0359**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378008 relatif aux soumissions pour l'exécution des travaux de réfection des trottoirs et des bordures sur diverses rues pour l'année 2014 - Demande de soumissions numéro 14-004.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
Groupe Hexagone s.e.c.	527 006,38 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	666 000,26 \$
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	764 841,70 \$

ATTENDU que les prix soumis dépassent les montants estimés ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De rejeter les soumissions reçues pour l'exécution des travaux de réfection des trottoirs et des bordures sur diverses rues pour l'année 2014 - Demande de soumissions numéro 14-004.
- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs à retourner en appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection des trottoirs et des bordures sur diverses rues pour l'année 2014.

ADOPTÉ.

*Le 3 juin 2014*

**CA14 08 0360**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144549010 relatif à la soumission reçue pour la fourniture d'un système d'identification de noms de rues - Demande de soumissions numéro 14-13484.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
Signalisation Kalitec inc.	101 361,96 \$

ATTENDU que la nature et la portée du projet ont été modifiées ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De rejeter la soumission reçue pour la fourniture d'un système d'identification de noms de rues - Demande de soumissions numéro 14-13484.
- 2.- D'autoriser la Direction de l'approvisionnement à retourner en appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un système d'identification de noms de rues sur plusieurs routes artérielles.

ADOPTÉ.

**CA14 08 0361**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673010 relatif à l'octroi d'un contrat pour le remplacement du module de jeux dans l'aire de jeux des 6 à 12 ans au parc Gohier - Demande de soumissions 14-506.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Les Entreprises Daniel Robert inc.</b>	<b>86 516,10 \$</b>
Les Entreprises De Construction Ventec inc.	118 102,32 \$ (révisé)

ATTENDU que la soumission de Aménagements Sud-Ouest a été rejeté car elle n'était pas conforme au devis ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Entreprises Daniel Robert inc.** le contrat pour le remplacement du module de jeux dans l'aire de jeux des 6 à 12 ans au parc Gohier, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 27 mai 2014, totalisant la somme de 86 516,10 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
2. D'autoriser un virement budgétaire de 78 039,97 \$.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1146673010 : 79 039,97 \$) :

6430.3005743.801150.07165.57201.000000.0000.153225.000000.15015

ADOPTÉ.

**CA14 08 0362**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143679010 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de nettoyage de puisards pour l'année 2014 - Demande de soumissions 14-13460.

*Le 3 juin 2014*

ATTENDU l'appel d'offres regroupé numéro 14-13460 relative aux travaux de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes ainsi que la disposition des déchets pour la Ville de Montréal;

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis pour l'arrondissement de Saint-Laurent sont les suivants :

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>Article 5 Arrondissement de Saint-Laurent</b>
<b>Kelly Sani-Vac inc.</b>	<b>94 902,89 \$</b>
Vacuum National SM inc.	97 833,96 \$
Véolia ES Canada Services industriels inc.	135 145,51 \$

ATTENDU que la soumission de Services Infraspéc inc. a été rejetée car elle n'est pas conforme au devis;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Kelly Sani-Vac inc.** le contrat pour les travaux de nettoyage de puisards pour l'année 2014 (article 5), aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 30 avril 2014, totalisant la somme de 94 902,89 \$, sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1143679010 : 85 605,09 \$) :

2130.0010000.304737.04161.55402.014731.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0363**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146275004 relatif à l'utilisation de la piscine, des gymnases, des jardins communautaires et autres espaces au Cégep de Saint-Laurent pour l'année 2014.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080754 adoptée à la séance du conseil du 3 décembre 2013 et approuvant un addenda au protocole d'entente avec le Cégep de Saint-Laurent pour l'utilisation de la piscine, des gymnases et autres espaces, jusqu'au 31 octobre 2014;

ATTENDU qu'à cette utilisation s'ajoute la location d'un lot de quarante jardins communautaires sur le territoire du Cégep de Saint-Laurent pour nos activités se déroulant du 7 mai au 14 octobre de chaque année;

ATTENDU que le coût total prévu pour l'année 2014 pour les 3 700 heures d'utilisations et les jardins communautaires est de 90 000 \$;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense de 90 000 \$ pour l'utilisation de la piscine, des gymnases, des jardins communautaires et autres espaces au Cégep de Saint-Laurent pour l'année 2014
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1146275004) :

2430.0010000.304732.07121.55201.000000.0000.000000.000000.000000.000000 53 219,66 \$

2430.0010000.304732.07151.55201.000000.0000.000000.000000.000000.000000 27 962,87 \$

ADOPTÉ.



*Le 3 juin 2014*

**CA14 08 0364**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673012 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture du système de contrôle d'accès par cartes magnétiques aux ateliers municipaux - Demande de soumissions 14-509.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
<b>Régulvar inc.</b>	<b>34 067,60 \$ (corrigé)</b>

ATTENDU qu'il y lieu d'octroyer un contrat de gré à gré pour la fourniture du système de contrôle d'accès par cartes magnétiques aux ateliers municipaux, la firme Regulvar inc. en étant le fournisseur unique;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Régulvar inc.** le contrat pour la fourniture du système de contrôle d'accès par cartes magnétiques aux ateliers municipaux , aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 22 mai 2014, totalisant la somme de 34 067,60 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1146673012 : 30 729,94 \$) :  
6430.3006022.801150.01909.57201.000000.0000.103044.000000.98001

ADOPTÉ.

**CA14 08 0365**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130344006 relatif à une dépense maximale de 50 000 \$ en faveur de Énergie Valero inc. pour la fourniture d'huile à chauffage pour la Mairie d'arrondissement et les chalets des parcs Gohier et Cousineau.

ATTENDU la résolution numéro CG11 0451 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 22 décembre 2011 et concluant des ententes-cadres collectives pour une période de deux ans avec TransMontaigne Marketing Canada inc. et Ultramar ltée pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard - Appel d'offres public 11-11737 (entente numéro 698 459);

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 50 000 \$ en faveur d'Énergie Valero inc. pour la fourniture d'huile à chauffage pour la Mairie d'arrondissement et les chalets des parcs Gohier et Cousineau.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130344006: 45 101,41 \$) :  
2430.0010000.304741.09007.56503.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

**CA14 08 0366**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143331002 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de mise à niveau des systèmes mécaniques du Centre des loisirs – Demande de soumissions 14-011.

*Le 3 juin 2014*

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Ventilation Manic inc.</b>	<b>608 897,42 \$</b>
Air Ambient 9065-7610 Québec inc.	623 727,88 \$
Groupe Plombaction inc.	668 262,29 \$
St-Pi-Air Mécanique du Bâtiment inc.	784 206,79 \$
Céleb Construction ltée	915 000,00 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Ventilation Manic inc.** le contrat pour les travaux de mise à niveau des systèmes mécaniques du Centre des loisirs, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 20 mai 2014, totalisant la somme de 608 897,42 \$, sous la supervision de la Division des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1143331002 : 608 897,42 \$) :

6430.3010003.801150.07121.57201.000000.0000.149037.000000.22025

ADOPTÉ.

**CA14 08 0367**

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1144549006 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour assurer le suivi environnemental des eaux souterraines et de surfaces aux sites de dépôts de neige usée Sartelon et Thimens pour les années 2014, 2015 et 2016 – Demande de soumissions 14-001.

ATTENDU la résolution numéro CA14 080300 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 mai 2014 et octroyant un contrat de 83 612,75 \$ à GIE-841 8748 Canada inc. pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour assurer le suivi environnemental des eaux souterraines et de surfaces aux sites de dépôts de neige usée Sartelon et Thimens pour les années 2014, 2015 et 2016;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la résolution CA14 080300 afin de corriger le montant du contrat octroyé et la note finale attribuée à la firme GIE-841 8748 Canada inc.;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De modifier le paragraphe numéro 2 afin qu'il se lise comme suit:

«ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
<b>GIE-841 8748 Canada inc.</b>	<b>88 281,48 \$ (corrigé)</b>	<b>14,63</b>
Inspecc-Sol inc.	96 157,43 \$	13,00

»

2.- De modifier les paragraphes 1 et 2 de la section *Résolu à l'unanimité* afin qu'ils se lisent comme suit :

« 1.- D'octroyer à la firme **GIE-841 8748 Canada inc.** le contrat pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour assurer le suivi environnemental des eaux souterraines et de surfaces aux sites de dépôts de neige usée Sartelon et Thimens pour les années 2014, 2015 et 2016, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 16 avril 2014, totalisant la somme de 88 281,48 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

**Le 3 juin 2014**

- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1144549006) :

2430.0010000.304716.03121.55403.000000.0000.000000.024081.00000.00000 37 019,75 \$

2430.0010000.304716.03121.55403.000000.0000.000000.024080.00000.00000 42 612,65\$

»

ADOPTÉ.

**CA14 08 0368**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378007 relatif aux soumissions reçues pour l'exécution des travaux de réfection de chaussée sur diverses rues pour l'année 2014 – Demande de soumissions 14-003.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
La Compagnie Meloche inc.	841 508,68 \$
Roxboro Excavation inc.	864 517,58 \$
Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc.	937 197,29 \$
Groupe Hexagone s.e.c.	941 388,98 \$
Construction Soter inc.	1 028 556,19 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	1 356 878,78 \$

ATTENDU que les travaux de réfection de chaussée sur diverses rues pour l'année 2014 doivent être réalisés en parallèle avec les travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2014 ;

ATTENDU le rejet des soumissions reçues pour les travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2014 – Soumission 14-004;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De rejeter les soumissions reçues pour l'exécution des travaux de réfection de chaussée sur diverses rues pour l'année 2014 – Demande de soumissions 14-003.
- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à retourner en appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection de chaussée sur diverses rues pour l'année 2014.

ADOPTÉ.

**CA14 08 0369**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378014 recommandant au Conseil municipal d'octroyer des contrats pour les travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier – Demande de soumissions numéro 14-026.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	Volet 1	Volet 2
<b>Les Entreprises Michaudville inc.</b>	<b>4 715 998,88 \$</b> (corrigé)	4 761 000,00 \$
<b>Groupe Hexagone, s.e.c.</b>	4 875 090,31 \$	<b>4 529 563,52 \$</b>
Pavages d'Amour inc.	5 271 743,10 \$ (corrigé)	4 918 892,73 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	6 543 233,91 \$	6 423 655,31 \$
Charex inc.	--	4 629 950,78 \$ (corrigé)

*Le 3 juin 2014*

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, sous réserve de l'obtention des interventions favorables du Service de l'eau et du Service des finances :

- 1.- De recommander au Conseil municipal d'octroyer à la firme **Les Entreprises Michaudville inc.** le contrat pour le volet 1 des travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures, soit sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré et Rochon, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 26 mai 2014, totalisant la somme de 4 715 998,88 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- De recommander au Conseil municipal d'octroyer à la firme **Groupe Hexagone inc.** le contrat pour le volet 2 des travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures, soit sur une partie des rues Saint-Germain et Crevier, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 26 mai 2014, totalisant la somme de 4 529 563,52 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
3. De recommander au Conseil municipal d'autoriser une dépense de 8 321 006,16 \$ taxes incluses, représentant 90 % du coût total du contrat pour les travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier, et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, cette portion de la dépense étant entièrement assumée par la Ville centre.
- 4.- D'autoriser un virement de crédit de 444 000 \$.
- 5.- D'autoriser une dépense de 924 556,24 \$ taxes incluses, représentant 10 % du coût total du contrat pour les travaux de travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier, conditionnellement à l'octroi du contrat par le Conseil municipal et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, cette portion de la dépense étant entièrement assumée par l'arrondissement (certificat du trésorier – CTA1144378014 : 833 975,86 \$).

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0370**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1142431002 relatif à l'affectation de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement et la réserve dédiée à la stabilisation des coûts de santé et sécurité au travail pour combler le déficit de l'exercice financier 2013.

ATTENDU la résolution numéro CM14 0416 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 29 avril 2014 et adoptant la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2013, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et l'affectation de surplus 2013 à des projets spécifiques;

ATTENDU le déficit causé en grande partie par les opérations de déneigement;

ATTENDU que le plan de remboursement doit être soumis au plus tard le 30 juin 2014;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'affecter la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement de 1 000 000 \$ et la réserve dédiée à la stabilisation des coûts de santé et sécurité au travail de 307 400 \$ pour combler le déficit de l'exercice financier 2013.

ADOPTÉ.

---

*Le 3 juin 2014*

**CA14 08 0371**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1142410003 relatif aux virements budgétaires suite au report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2013 non réalisées.

ATTENDU la résolution numéro CG14 0222 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 1er mai 2014 et reportant les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2013 et ajustant le budget d'immobilisation 2014;

ATTENDU que le Service des finances procédera au transfert des budgets aux arrondissements;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser des virements budgétaires pour un montant total de 31 843 000 \$ suite au report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2013 non réalisées, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0372**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673014 relatif à la transmission au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de (MDDELCC) la demande d'autorisation pour effectuer des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces de rue pour le prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon.

ATTENDU la résolution numéro CA13 0806319 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 octobre 2013 et octroyant à la firme Axor Experts-Conseils inc. le contrat pour la préparation des plans, des devis et la surveillance des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égouts, d'éclairage, de chaussée, de bordure et de trottoir de la rue Claude-Henri-Grignon;

ATTENDU que le mandat de la firme Experts-Conseils inc. inclut la transmission au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'une demande d'autorisation pour effectuer les travaux de la rue Claude-Henri-Grignon en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De mandater la firme Axor Experts-Conseils inc. pour transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) la demande d'autorisation pour effectuer des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces de rue pour le prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon, située dans le secteur Nouveau Saint-Laurent et pour transmettre au MDDELCC lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.
- 2.- De confirmer l'engagement de la Ville à entretenir les pratiques de gestion optimales des eaux pluviales sur ces infrastructures.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0373**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143231002 relatif à une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface de rue pour le prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon située dans le secteur du Nouveau Saint-Laurent et une résolution d'engagement de la municipalité pour l'entretien et le maintien des ouvrages.

*Le 3 juin 2014*

ATTENDU que l'arrondissement procédera à la réalisation des travaux d'infrastructures municipales dans le prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon dans le but de permettre l'implantation d'une nouvelle école de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ainsi que la construction de nouvelles habitations;

ATTENDU que les travaux reliés à la construite d'aqueduc et d'égouts pluviaux et sanitaires sont assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et nécessitent l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui devra se prononcer sur la conformité de la demande en vertu de la réglementation qui s'applique au niveau du territoire de l'arrondissement et de plans directeurs de la Ville de Montréal.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), un certificat d'autorisation pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface de rue pour le prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon située dans le secteur du Nouveau Saint-Laurent, et une résolution d'engagement de la municipalité pour l'entretien et le maintien des ouvrages

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0374**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378015 recommandant au Conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation pour les travaux de construction de digues dans le milieu humide de l'Éco-campus Hubert-Reeves et une résolution d'engagement de la municipalité pour l'entretien et le maintien des ouvrages.

ATTENDU que dans le cadre du développement de l'Éco-campus Hubert-Reeves du Technoparc Montréal, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et la Direction des grands parcs de la Ville de Montréal exigent du promoteur Technoparc Montréal la protection du milieu humide afin de lui permettre de débiter son développement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les demandes transmises à cet effet doivent être accompagnées d'une attestation du greffier confirmant la non-objection des instances municipales à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, sous réserve de l'obtention de l'intervention favorable du Service de l'eau :

De recommander au Conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation pour les travaux de construction de digues dans le milieu humide de l'Éco-campus Hubert-Reeves, et une résolution d'engagement de la municipalité pour l'entretien et le maintien des ouvrages.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0375**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143650001 relatif à une entente de partenariat de services avec l'arrondissement LaSalle pour l'implantation du système d'information pour la gestion et le suivi financier GopenAdmin.

*Le 3 juin 2014*

ATTENDU les outils de suivi financier, de confection et de prévision budgétaire développés par la Division des ressources informationnelles et par la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs;

ATTENDU que l'arrondissement LaSalle est à la recherche d'outils similaires afin de faciliter aux usagers l'accès à leur information financière;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente de partenariat par laquelle l'arrondissement de Saint-Laurent fournit à l'arrondissement LaSalle des applications financières qui sont actuellement en utilisation à l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la conclusion d'une entente de partenariat de services avec l'arrondissement LaSalle pour l'implantation du système d'information pour la gestion et le suivi financier GopenAdmin.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0376**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146766001 recommandant au Comité exécutif d'autoriser la réclamation de 168 913 \$ pour la remise en état des éclairages publics sur certaines rues ciblées par le vol de cuivre durant l'hiver 2013-2014.

ATTENDU que plusieurs rues de l'arrondissement ont été la cible de voleurs de cuivre durant l'hiver 2013 – 2014;

ATTENDU que le vol de câbles électriques d'alimentation souterrains d'éclairage public a plongé les rues concernées dans le noir;

ATTENDU qu'il y a lieu d'assurer la fonctionnalité des éclairages pour la sécurité des usagers de la route (automobilistes, piétons et cyclistes).

ATTENDU que le montant de la réclamation représente les travaux d'excavation, de remplacement de bases des luminaires, de recâblage, de main-d'oeuvre et l'achat de la quincaillerie nécessaire;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, sous réserve de l'obtention de l'intervention du Service des finances :

- 1.- De recommander au Comité exécutif d'autoriser la réclamation de 168 913 \$ pour la remise en état des éclairages publics sur certaines rues ciblées par le vol de cuivre durant l'hiver 2013-2014.
- 2- De recommander au Comité exécutif d'autoriser le virement budgétaire de 160 384 \$.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0377**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146275006 relatif au dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) - Volet Mise aux normes, pour le projet de réaménagement des installations aquatiques et du chalet du parc Hartenstein.

ATTENDU la résolution numéro CM13 0340 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 29 avril 2013 et adoptant le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025;

ATTENDU la résolution numéro CE14 0343 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 12 mars 2014 et adoptant le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes;

ATTENDU que le PAM – Volet Mise aux normes prévoit des investissements annuels à longs termes répartis en quatre phases triennales;

**Le 3 juin 2014**

ATTENDU qu'afin de bénéficier du Programme, l'arrondissement doit adopter une résolution confirmant son adhésion aux objectifs du Programme aquatique de Montréal (PAM) - Volet Mise aux normes, ainsi que son adhésion au Plan d'intervention aquatique de Montréal PIAM 2013-2025;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) - Volet Mise aux normes pour le projet de réaménagement des installations aquatiques et du chalet du parc Hartenstein.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0378**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146275007 relatif au programme des activités de loisirs automne-hiver 2014-2015 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que la programmation de l'automne se déroulera du 6 septembre au 14 décembre 2014 et celle de l'hiver du 5 janvier au 24 mai 2015;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le programme des activités de loisirs automne-hiver 2014-2015 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 2.- D'autoriser le chef de la Division des loisirs, du développement social et de la culture à signer les contrats afférents.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0379**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299022 relatif à une demande de subvention de l'organisme YMCA Saint-Laurent pour l'année 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 30 000 \$ à l'organisme YMCA Saint-Laurent pour l'année 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299022 : 30 000 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0380**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299020 relatif à un don à l'école Katimavik-Hébert en soutien à un projet éducatif

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est



*Le 3 juin 2014*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un don de 300 \$ à l'école Katimavik-Hébert en soutien à un projet éducatif.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299020 : 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0381**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299021 relatif à un don au Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels de l'environnement (GUÊPE) pour les activités entourant la sixième édition de l'événement GUÊPE en fête.

ATTENDU les critères de la politique d'octrois aux organismes pour la célébration d'un anniversaire de fondation ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 300 \$ à Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels de l'environnement (GUÊPE) pour les activités entourant la sixième édition de l'événement GUÊPE en fête.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299021 : 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0382**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299023 relatif à un don à l'école alternative Jonathan en soutien à un projet éducatif.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un don de 300 \$ à l'école alternative Jonathan en soutien à un projet éducatif.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299023 : 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0383**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299017 relatif à une aide financière répartie entre deux organismes locaux dans le cadre de l'entente administrative Ville-MESS sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité, volet Revitalisation Urbaine Intégrée du quartier Hodge-Place Benoit pour l'année 2014.

ATTENDU l'enveloppe de 25 000 \$ allouée par la Direction de la Diversité Sociale en lien avec le budget corporatif, Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale (entente Ville-MESS);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

*Le 3 juin 2014*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder les subventions suivantes dans le cadre de l'entente administrative Ville-MESS sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité, volet Revitalisation Urbaine Intégrée du quartier Hodge-Place Benoit :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Centre communautaire Bon Courage	Sécurité alimentaire Place Benoit	13 710 \$
Comité Logement Saint-Laurent	Réduction durable de l'insalubrité dans les logements locatifs de Place Benoit	11 290 \$

- 2.- D'approuver les conventions afférentes.
- 3.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (demande d'achat DA334098 : 25 000 \$) :

1001.0014000.111211.05803.61900.016491.0000.001727.000000.000000.000000 13 710 \$

1001.0014000.111211.05803.61900.016491.0000.001728.000000.000000.000000 11 290 \$

ADOPTÉ.

**CA14 08 0384**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299018 relatif à la convention avec le Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière pour les années 2014 à 2016 dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080399 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 juin 2011 et approuvant le projet de convention à intervenir entre la Ville et le Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) accordant une aide financière de 14 733 \$ par année au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour les années 2011, 2012 et 2013;

ATTENDU que le COSSL est un partenaire de l'arrondissement depuis plus de 25 ans ;

ATTENDU le programme Initiative montréalaise de soutien au développement social;

ATTENDU l'entente administrative Ville-MESS de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et le Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière pour les années 2014 à 2016 dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.
- 2.- D'autoriser le premier versement de la contribution financière de 14 733 \$ pour l'année 2014 au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) conformément aux paramètres du programme Initiative montréalaise de soutien au développement social, pour les années 2014 à 2016.
- 3.- D'approuver l'octroi d'une somme supplémentaire de 16 380 \$ Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour l'année 2014 provenant de l'entente administrative Ville-MESS de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- 4.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (DA 332313) :

2101.0010000.101196.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000 14 733 \$

1001.0014000.111205.05803.61900.016491.0000.001102.000000.000000.000000 16 380 \$

ADOPTÉ.

*Le 3 juin 2014*

**CA14 08 0385**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140818009 relatif à une aide financière à VertCité pour l'embauche estivale d'un deuxième patrouilleur vert.

ATTENDU la résolution numéro CA14 080229 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er avril 2014 et octroyant une aide financière de 2 500 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) en appui au projet de patrouille et de sensibilisation environnementale 2014, conditionnellement à l'obtention par le REQ des subventions du programme gouvernemental «Emplois d'été Canada 2014»;

ATTENDU que Service Canada n'a approuvé que neuf semaines pour une personne;

ATTENDU que cette modification fait en sorte que la contribution financière de 2 500 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) est réduite à 1 250 \$.

ATTENDU que compte-tenu de la grandeur du territoire de l'Arrondissement et le nombre d'habitants, il y a lieu d'embaucher un deuxième patrouilleur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une aide financière de 3 974 à VertCité pour l'embauche estivale d'un deuxième patrouilleur vert, pour une période de neuf semaines.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140818009 : 3 974 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0386**

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1142314003).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 30 avril et le 27 mai 2014, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 27 mai 2014 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0387**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140664006 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

*Le 3 juin 2014*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De ratifier les délégations des membres du conseil et de la direction, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu aux événements suivants:

Concert "La Musique des Misérables" soulignant  
le 5<sup>e</sup> anniversaire des productions Coracole  
Le dimanche 25 mai 2014 à la salle Émile-Legault  
2 billets à 35 \$ taxes incluses 70,00 \$

Gala Alpha organisé par la Chambre de commerce  
et d'industrie Saint-Laurent - Mont-Royal  
Le jeudi 15 mai 2014  
1 billet à 229,95 \$ taxes incluses 229,95 \$

- 2.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Voyage-échange Saint-Laurent avec  
la ville de Lethbridge – Alberta  
Visite de la délégation de Saint-Laurent à  
Lethbridge : du 2 au 9 juillet 2014  
Visite de la délégation de Lethbridge  
à Saint-Laurent : du 6 au 13 août 2014  
Frais afférents : 2 000,00 \$ 2 000,00 \$

- 3.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

- 4.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA114066400 : 2 270,56 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0388**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547060 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2995, rue Sartelon dans la zone I02-013 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser, pour un bâtiment industriel, un toit en pente pour la partie mezzanine.

ATTENDU qu'à l'item 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 14 mai 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140501);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 mai 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2995, rue Sartelon dans la zone I02-013 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser, pour un bâtiment industriel, un toit en pente pour la partie mezzanine, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

*Le 3 juin 2014*

**CA14 08 0389**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547061 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 595, rue Gratton dans la zone H15-078 du règlement numéro 1051 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée en ne respectant pas la distance par rapport à la ligne mitoyenne, ainsi qu'un empiètement dans la marge arrière.

ATTENDU qu'à l'item 5. c) du procès-verbal de la séance tenue le 14 mai 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140503);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 mai 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De refuser cette dérogation mineure tel que les plans soumis à la présente séance, compte tenu que :

1. l'agrandissement arrière d'un étage construit en 2008 n'a pas respecté la marge arrière minimale de 6 mètres et la distance requise par rapport à la limite de propriété mitoyenne;
2. l'ajout d'un deuxième étage sur la partie construite non conforme amplifie cette situation dérogatoire;
3. l'agrandissement latéral proposé sur deux étages est massif et imposant et crée un impact d'ensoleillement sur le voisin immédiat.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0390**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547072 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2911, avenue Marie-Curie dans la zone I04-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de permettre la construction d'un bâtiment industriel ne respectant pas le rapport d'espace vert par terrain.

ATTENDU qu'à l'item 7. a) du procès-verbal de la séance tenue le 14 mai 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140514);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 mai 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2911, avenue Marie-Curie dans la zone I04-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de permettre la construction d'un bâtiment industriel ne respectant pas le rapport d'espace vert par terrain, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, soit la réduction du ratio d'espace vert par terrain de 40 % à 25 %, spécifiquement pour les lots visés par la demande.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0391**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547073 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 716-720, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser un revêtement qui ne respecte pas les normes applicables.

*Le 3 juin 2014*

ATTENDU qu'à l'item 7. b) du procès-verbal de la séance tenue le 14 mai 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140515);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 mai 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située aux 716-720, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser un revêtement qui ne respecte pas les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de trois ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0392**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547074 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2065, avenue Saint-Exupéry dans la zone H08-042 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser la localisation de la piscine et de la thermopompe, ainsi que la hauteur de la clôture qui ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 7. c) du procès-verbal de la séance tenue le 14 mai 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140506);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 mai 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2065, avenue Saint-Exupéry dans la zone H08-042 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser la localisation de la piscine et de la thermopompe, ainsi que la hauteur de la clôture qui ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0393**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547064 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour remplacer le revêtement extérieur de cette habitation unifamiliale isolée située au 2205, rue de la Sorbonne dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. c) de la séance tenue le 14 mai 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140503);

*Le 3 juin 2014*

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour remplacer le revêtement extérieur de cette habitation unifamiliale isolée située au 2205, rue de la Sorbonne dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de déclins de type Canoxel de couleur taupe de la compagnie KWP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0394**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547065 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir l'habitation unifamiliale isolée située au 1310, rue Barré dans la zone H13-039 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. d) de la séance tenue le 14 mai 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140504);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir l'habitation unifamiliale isolée située au 1310, rue Barré dans la zone H13-039 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

- 1.- de préserver les arbres existants et de prendre les mesures nécessaires pour les protéger avant le début des travaux;
- 2.- d'agrandir la fenêtre centrale de l'étage de façon à créer un équilibre architectural dans le traitement de la façade;
- 3.- de reculer l'abri d'auto par rapport au plan de façade et de favoriser une toiture à trois versants de même pente que celle de la maison.

Les murs extérieurs sont recouverts de déclins de type Canoxel de couleur « Brun Sierra » de la compagnie KWP, tels que l'existant, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « Everest brun automnal » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0395**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547068 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une terrasse commerciale pour le bâtiment situé au 735, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. i) de la séance tenue le 14 mai 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140507);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

*Le 3 juin 2014*

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une terrasse commerciale pour le bâtiment situé au 735, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur l'option 2 des plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0396**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547069 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseigne pour le commerce situé au 867, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. j) de la séance tenue le 14 mai 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140508);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseigne pour le commerce situé au 867, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0397**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547070 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une terrasse commerciale pour le bâtiment situé au 885, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. k) de la séance tenue le 14 mai 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140509);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une terrasse commerciale pour le bâtiment situé au 885, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de retirer les cèdres et d'accrocher des bacs à fleurs autour du garde-corps.

ADOPTÉ.

---



*Le 3 juin 2014*

**CA14 08 0398**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547071 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une terrasse commerciale pour le bâtiment situé au 960, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. l) de la séance tenue le 14 mai 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140510);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une terrasse commerciale pour le bâtiment situé au 960, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de structurer les limites de la terrasse et que celle prévue du côté latéral donnant sur le boulevard Édouard-Laurin n'affecte pas le passage des piétons compte tenu qu'elle se retrouve dans le domaine public.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0399**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547066 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir l'habitation unifamiliale isolée située au 1885, rue Patricia dans la zone H16-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. e) de la séance tenue le 14 mai 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140204);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir l'habitation unifamiliale isolée située au 1885, rue Patricia dans la zone H16-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de préserver la hauteur et la pente de la toiture en avant telles que l'existant et d'ajouter un deuxième étage dans la partie arrière, tout en favorisant une toiture en pente et des fenêtres en lucarne donnant vers la cour arrière.

Les murs extérieurs sont recouverts de déclin de type Canexel de couleur pâle de la compagnie KWP, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « Vieux bois » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0400**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547063 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale isolée au 4510, place Sam-Boreinstein dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. b) de la séance tenue le 14 mai 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140502);

*Le 3 juin 2014*

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire une habitation unifamiliale isolée au 4510, place Sam-Boreinstein dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

1. déposer un plan d'aménagement paysager bonifiant l'aménagement du site et spécifiant les plantations projetées dans les cours arrière et avant;
2. revoir l'implantation du bâtiment de façon à respecter les marges et les distances de recul requises pour la terrasse et l'allée véhiculaire;
3. alléger le traitement en éliminant l'élément décoratif sur le toit, la saillie du revêtement et revoir la toiture du garage pour une meilleure harmonie de l'ensemble.

Les murs extérieurs des façades sont recouverts de pierre « Chantilly » de la compagnie Arriscraft, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « Everest noir céleste » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0401**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-71 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1140565001).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 7 janvier 2014, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-71 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0402**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-73 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1144547075).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.-D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-73 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.-De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 23 juin 2014, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

*Le 3 juin 2014*

**CA14 08 0403**

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0003-8 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats (sommaire décisionnel numéro 1144547076).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0003-8 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0404**

Le règlement numéro RCA14-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1143231005).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2014, le conseiller Maurice Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro RCA14-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs (CA14 080335);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA14-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0405**

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement.

---

**CA14 08 0406**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950007 relatif à la nomination permanente d'un ingénieur à la Division des études techniques de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste ingénieur à la Division des études techniques de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer de façon permanente monsieur Thavaseelan Soosaipillai au poste d'ingénieur à la Division des études techniques de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (SPSPEM).

ADOPTÉ.

---

*Le 3 juin 2014*

**CA14 08 0407**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950008 relatif à la nomination permanente d'un inspecteur - horticulture et arboriculture à la Section des inspections de la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste 'un inspecteur - horticulture et arboriculture à la Section des inspections de la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Nafy Gueye de façon permanente au poste d'inspecteur - horticulture et arboriculture à la Section des inspections de la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0408**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950004 relatif à la titularisation d'un employé col bleu à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'un poste d'électricien est devenu vacant suite à un départ à la retraite;

ATTENDU qu'il y a lieu de maintenir le plancher d'emploi prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de Raphael Richer-St-Amand à la fonction d'électricien (bâtiment) à la Section éclairage et électricité de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, rétroactivement au 3 mai 2014.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0409**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950005 relatif à la création d'un poste temporaire d'agent - ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal au sujet du paiement rétroactif de l'équité salariale aux fonctionnaires;

ATTENDU que les paiements doivent être effectués en 2014.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer un poste temporaire d'agent - ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0410**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950006 relatif à la création, l'abolition et la prolongation de postes et de banques d'heures.

*Le 3 juin 2014*

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la création, l'abolition et la prolongation de postes et de banques d'heures à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et à la Direction des services administratifs;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer un poste temporaire d'ingénieur junior à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, pour une durée indéterminée.
- 2.- De créer un poste de stagiaire en génie civil à la Division études techniques et de l'ingénierie et un poste de stagiaire en génie civil à la Division de la mécanique et de l'éclairage des rues à l'automne 2014, pour une période de 16 semaines.
- 3.- D'abolir la banque de 2640 heures dans l'emploi de surveillants sports et de créer une banque de 2640 heures dans l'emploi de surveillant d'activités, rétroactivement au 29 mai 2014, à la Division sports et installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 4.- De prolonger le poste temporaire d'agent de contrôle et d'administration de la paie et des avantages sociaux (ACAPAS) de la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe jusqu'au 30 septembre 2014.
- 5.- D'abolir quatre postes permanents de commis inspections - STLAU prévus au budget et les remplacer par quatre postes permanents de préposé à l'inspection, soit la création à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de :
  - trois postes permanents de préposé à l'inspection à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections
  - un poste permanent de préposé à l'inspection à la Division de l'urbanisme
- 6.- De créer une banque de 350 heures dans l'emploi d'agent de bureau à la Section du service à la clientèle de la Division du service à la clientèle de la Direction d'arrondissement pour l'été 2014, pour une période de dix semaines.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0411**

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de mars et avril 2014 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

**CA14 08 0412**

ATTENDU l'importance stratégique du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération et de ses implications à court, moyen et long terme sur l'avenir de l'arrondissement;

ATTENDU le nombre important de chapitres et de plans dont la teneur entraîne une mise en conformité obligatoire des plans et règlements de l'arrondissement à la suite de son entrée en vigueur;

ATTENDU l'aspect multidisciplinaire du document et la nécessité d'impliquer plusieurs services de l'arrondissement;

ATTENDU la réception récente, au 26 mai 2014, de la version préliminaire du Schéma et des cartes pour les fins d'étude et de commentaires par l'arrondissement;

ATTENDU l'importance de procéder à une analyse détaillée du document afin d'émettre des commentaires pertinents visant à bonifier la version préliminaire du Schéma;

ATTENDU que le délai imparti pour transmettre les commentaires de l'arrondissement se termine le 5 juin 2014.

*Le 3 juin 2014*

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De demander une prolongation du délai imparti jusqu'au 3 juillet 2014 pour permettre de procéder à l'étude du document, de rassembler les commentaires des différents services en vue de bonifier la version préliminaire du Schéma et de transmettre les commentaires de l'arrondissement à la Division de la planification urbaine de la Direction de l'urbanisme de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

---

CA14 08 0413

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 54**

La conseillère Michèle D. Biron est heureuse d'être de nouveau présente aux séances générales du Conseil d'arrondissement. Le maire suppléant Francesco Miele lui souhaite un bon retour.

Monsieur Francesco Miele, maire suppléant, a souligné que le maire de Saint-Laurent, Alan DeSousa, avait reçu le 2 juin le *Prix des Champions écoresponsables 2014* de la Fédération canadienne des municipalités et que le Conseil du bâtiment durable du Canada lui décernait le jour même de la séance (le 3 juin) le prix *Secteur public* pour son leadership en développement durable.

Le conseiller Aref Salem félicite le conseiller Maurice Cohen pour sa réélection comme membre du Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités. Aussi, il informe les citoyens des éléments suivants :

- La clinique de sang annuelle des Travaux publics aura lieu le 10 juin de 12 h à 19 h 30, au Centre des loisirs de Saint-Laurent, situé au 1375, rue Grenet.
- Les parents qui souhaitent que l'arrondissement souligne la naissance ou l'adoption d'un enfant par la plantation d'un arbre sur le domaine public peuvent s'inscrire auprès du Bureau du citoyen.
- La première des trois fins de semaine autorisées de ventes-débarras à Saint-Laurent s'est tenue le samedi, 31 mai et le dimanche, 1<sup>er</sup> juin et a connu un franc succès.

---

CA14 08 0414

**Deuxième période de questions du public, à 22 h**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

*Madame Sofia Vriniotis, du 955, boulevard Décarie :*

- Il y a une augmentation visible de flânage, de consommation d'alcool et de drogue. Elle demande d'inclure la patrouille des ruelles et de l'arrière des commerces. Le vandalisme, l'intimidation créent une atmosphère déplaisante.
- Plantations sur la médiane de Décarie : l'Association des marchands a refusé la clôture qui n'est pas conviviale pour les piétons. Qu'est-ce que l'arrondissement a comme intention?

*Réponse (Francesco Miele) : il y a eu des délais en raison du printemps tardif.*

- Elle demande qu'on donne des amendes pour le flânage.

*Monsieur Patrick Luu, du 184, rue Gratton :*

- Demande à rencontrer M. Cohen.

*Monsieur Mario Bonenfant, du 860, rue Gohier :*

- Demande à apporter un café dans la salle du Conseil, ou qu'on se serve du café.

*Réponse (Francesco Miele) : nous n'avons pas l'intention d'offrir ce service. Nous devons respecter le décorum des séances.*

---

*Le 3 juin 2014*

**CA14 08 0415**

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 22 h 09.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---